

Le budget de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême 2026 est structuré autour du **projet de territoire « GrandAngoulême vers 2030 »**, avec les **3 piliers** de l'action de la collectivité et le socle des ressources nécessaires à sa mise en œuvre.



Une communauté humaine...

UN TERRITOIRE QUI RÉPOND AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE TOUTES SES COMMUNES



réactive au climat...

UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES



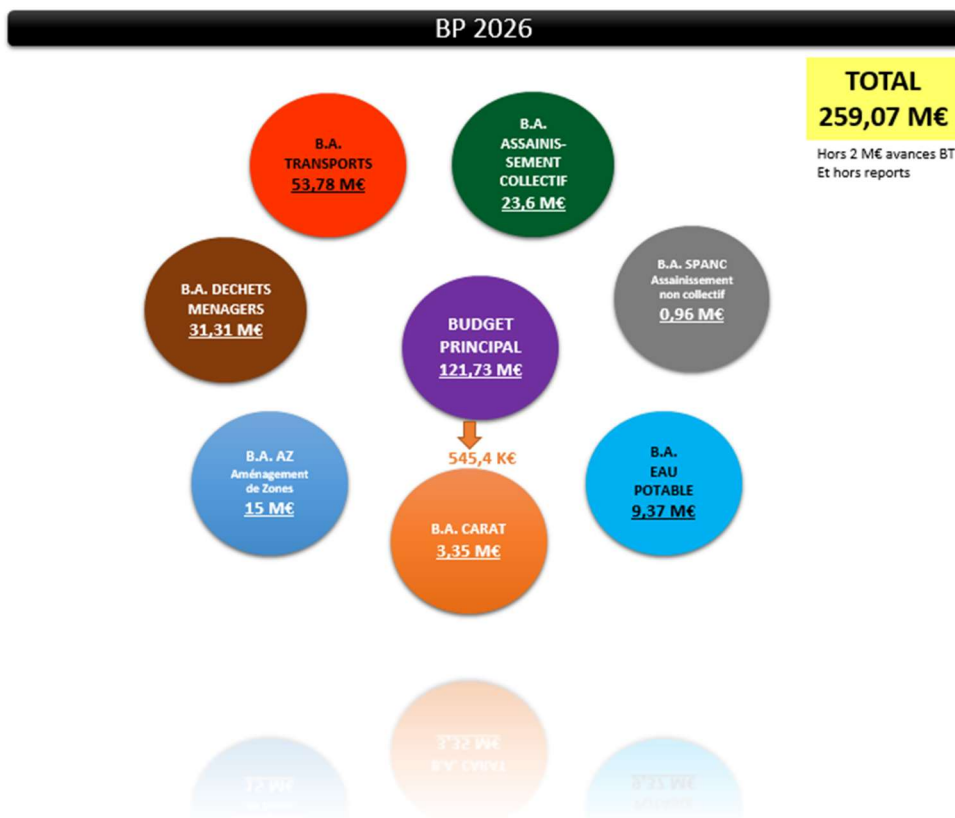
créatrice de richesses et d'emplois.

UN TERRITOIRE QUI CRÉE DES EMPLOIS

**Répondre aux besoins de tous ses habitants, créer des emplois et être un moteur de la transition écologique, tels sont nos objectifs en commun.**

Le vote du Budget primitif contient également un enjeu de stratégie financière vertueuse permettant de **consolider l'épargne** pour œuvrer durablement au développement du territoire.

Le budget de GrandAngoulême se compose d'un **budget principal** et de **sept budgets annexes**.



## La fiscalité

Pour 2026, le conseil communautaire a décidé de ne pas augmenter les taux de fiscalité. Ceux-ci sont ainsi restés identiques depuis 2017 :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 9,26 %
- Taxe sur le foncier bâti (TFB) : 0,406 %
- Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : 5,71 %
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 25,72 %

**Pour le financement des ordures ménagères**, le Conseil communautaire a choisi en 2018 de généraliser la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), mettant ainsi fin à la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) qui perdurait sur une partie du territoire. Le taux de TEOM est de 10,30 % sur la totalité du territoire.

**Pour le financement de la Mobilité**, la collectivité prélève le versement mobilité (VM). Après une période de lissage, le taux appliqué sur les 38 communes de GrandAngoulême est harmonisé à 1,70 % depuis 2022. Il est par ailleurs précisé que la région Nouvelle-Aquitaine a instauré le versement mobilité régional et rural (VMRR) en 2026 au taux de 0,15 % afin de financer les investissements et le fonctionnement de ses services de mobilité.

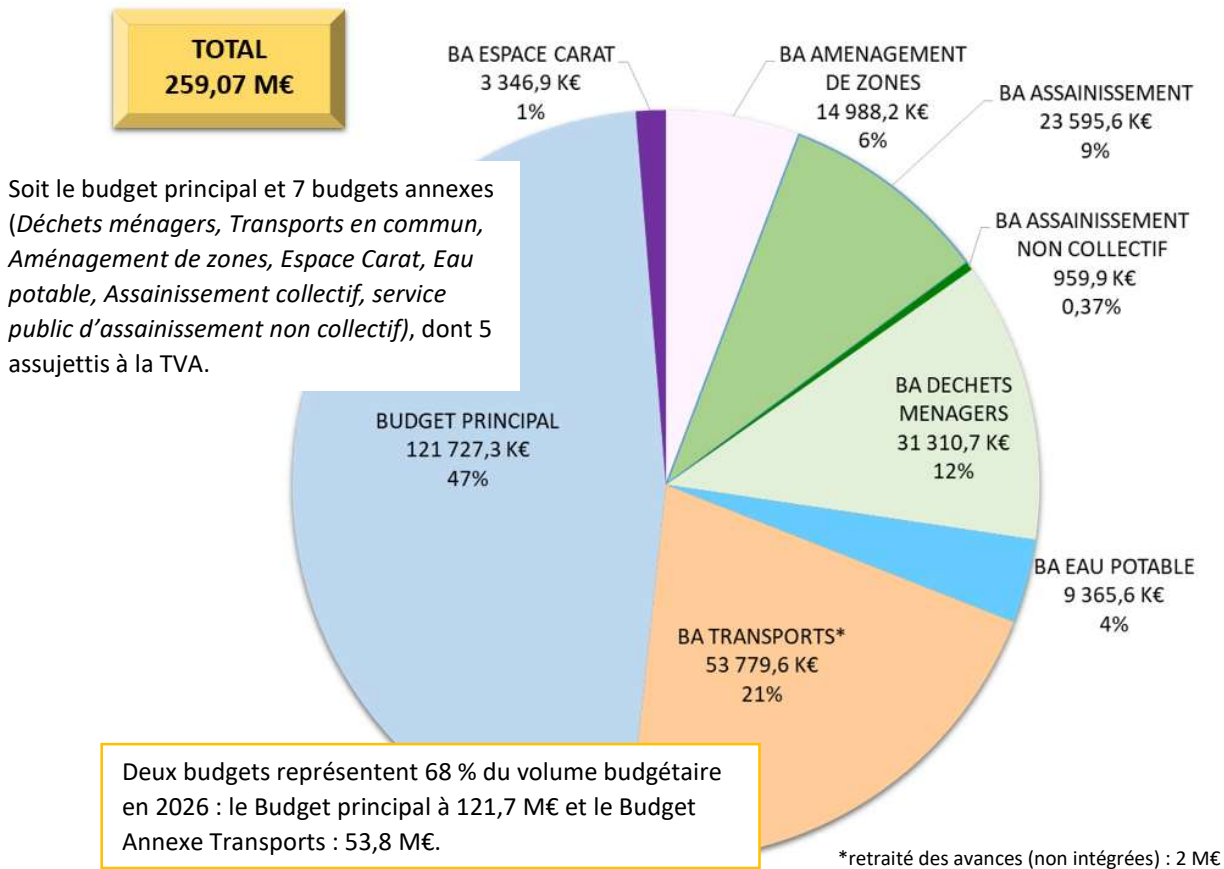
**A noter l'apparition depuis 2018 de la taxe GEMAPI** (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations) pour laquelle la collectivité vote non pas un taux mais un produit attendu. Celui-ci s'établit à 577 634 €, intégrant le montant de la contribution de GrandAngoulême aux syndicats hydrauliques, auxquels la collectivité a délégué l'exercice de la compétence, et les coûts de la gestion et de la coordination des actions.

**En 2026, les recettes fiscales continuent d'être impactées par différentes réformes :**

- la **suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales** (THRP) dès 2021 au niveau local, compensée par une fraction de TVA nationale versée aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) comme GrandAngoulême ;
- la **mise en œuvre de la réforme des impôts de production** avec :
  - un abattement de 50 % des bases taxables accordé aux établissements industriels, avec une compensation par l'Etat qui fait l'objet cette année d'une réduction de près de 20 %, représentant une perte de recettes de plus de 800 000 €, à laquelle vient s'ajouter la réduction de 970 000 € d'une autre dotation de compensation liée à la réforme de la taxe professionnelle ; au total, la diminution de recettes est de près de 1,8 million d'€ par rapport à l'année 2025
  - le report à 2030 de la suppression de la CVAE et la création d'une contribution complémentaire pour les entreprises mais une compensation pour les collectivités sous forme d'une fraction de TVA nationale à compter de 2023.

## Le budget primitif 2026

Le budget de GrandAngoulême est composé de 8 budgets au total pour un volume budgétaire global de 259,07 M€ :

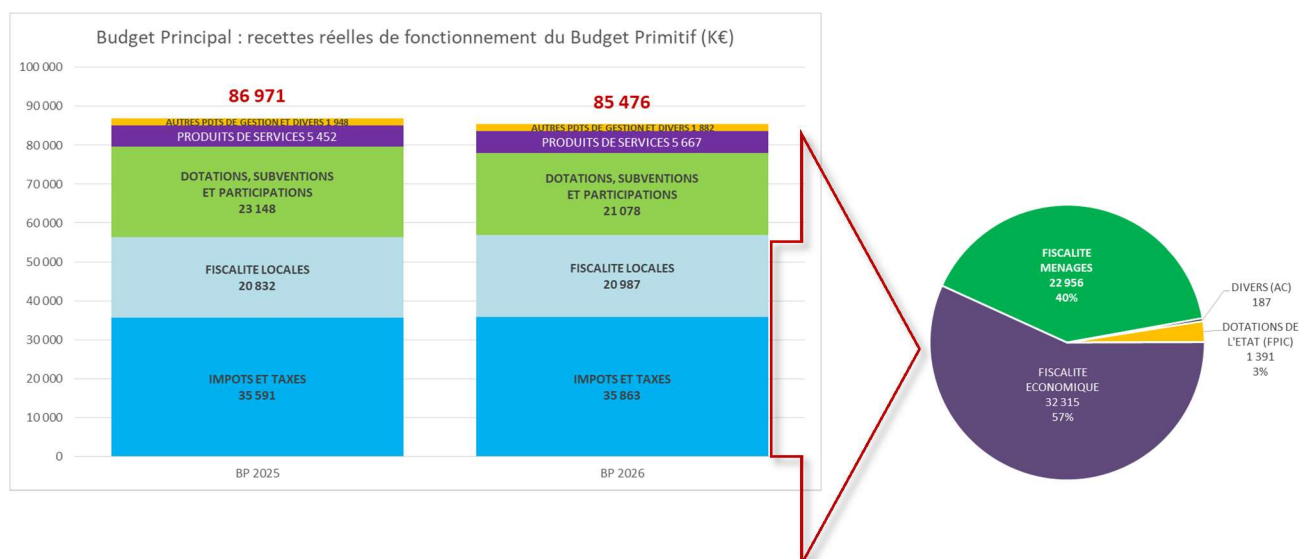


### Le budget principal

Le budget principal 2026 s'établit, en opérations réelles, à 110,9 M€ en dépenses, dont 80,6 M€ soit 71,8 % en section de fonctionnement et 31,3 M€ soit 28,2 % en section d'investissement.

**Les recettes réelles de fonctionnement** (hors résultat antérieur) s'élèvent à 85,5 M€ pour 2026, en diminution de - 1,7 % par rapport au BP 2025.

Cette évolution est le résultat de l'atonie de la fiscalité, conjuguée à la baisse des dotations de l'Etat.



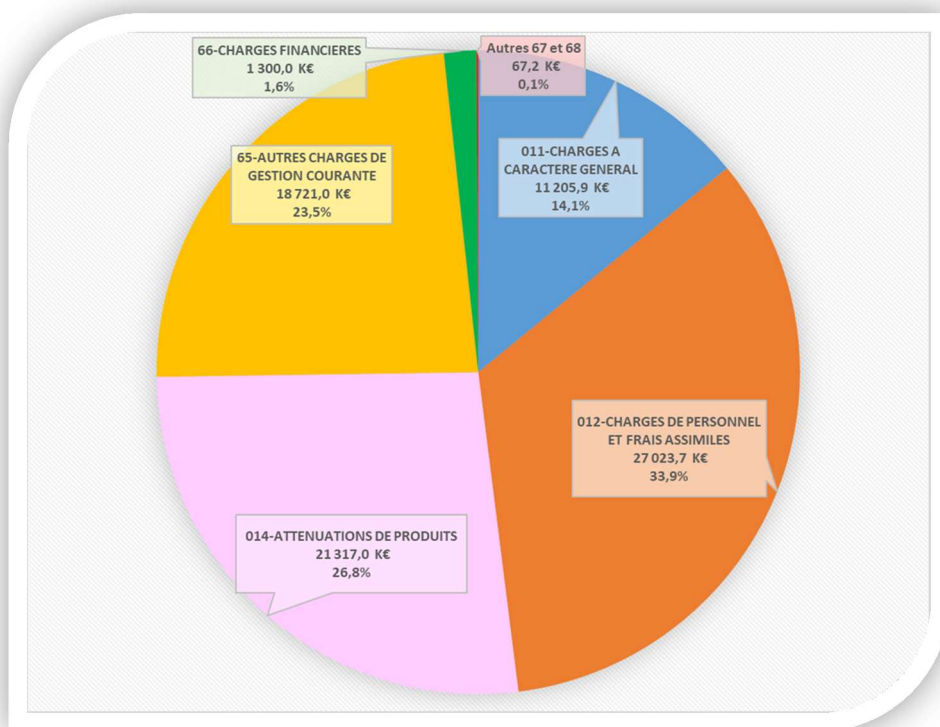
Les ressources de l'agglomération (hors résultat reporté) se concentrent sur les recettes fiscales (67 %) et les dotations (25 %). Le solde est essentiellement constitué des produits des services, des loyers et des refacturations (8 %).

A noter que suite à la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), la fiscalité locale ne représente plus que 25 % des recettes. Ces pertes sont compensées par une fraction de TVA nationale, basée désormais sur les recettes de TVA nationale de l'année N-1, soit 2025.

#### Chiffres clés :

- L'origine de la fiscalité peut se décliner ainsi après retraitement des dotations de compensation et des types de fiscalité: Fiscalité économique : **32,3 M€** et Fiscalité ménages : **23 M€**
- Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 13,5 M€
- Produit des services (hors refacturations internes) : 3,8 M€, dont 1,6 M€ pour Nautilus
- Produits des locations de la gestion immobilière : 1,6 M€

**Les dépenses réelles de fonctionnement** (hors reports de fonctionnement) s'élèvent à 79,6 K€ pour 2026, et en diminution par rapport au BP 2025 de 1M€.



#### Chiffres clés :

- les charges à caractère général s'élèvent à 11,2 M€, en diminution de 6,7 % par rapport au BP 2025, témoignant des efforts portant sur les coûts portés directement par la collectivité et du ralentissement de l'inflation sur dépenses d'énergie ou d'alimentation, et ce malgré la progression du coût des assurances, des honoraires et plus largement des services (gardiennage, nettoyage,...)

- les charges de personnel s'établissent à 27 M€, en augmentation de près de 0,5 M€ et de 1,8 % par rapport au BP 2025, sous l'effet de facteurs exogènes (hausse de 3 points des cotisations retraite à la CNRACL, hausse du SMIC et nouvelle contribution de Mobilité

Régionale) et endogènes (effet en année pleine des créations de postes, révision du régime indemnitaire RIFSEEP opérée au dernier trimestre 2024 majorée de la part « expérience professionnelle », le tout évalué en année pleine).

A noter toutefois qu'une partie de ces dépenses font l'objet de refacturations, soit directement (services communs avec une ou plusieurs communes), soit indirectement (flux croisés en provenance de budgets annexes) ou de cofinancements de partenaires.

- les atténuations de produits s'établissent à 21,3 M€, en diminution de 3,8 % par rapport au BP 2025. La fiscalité économique étant en diminution, décision a été prise pour exceptionnellement renoncer en 2026 au versement d'une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) aux communes de l'agglomération.

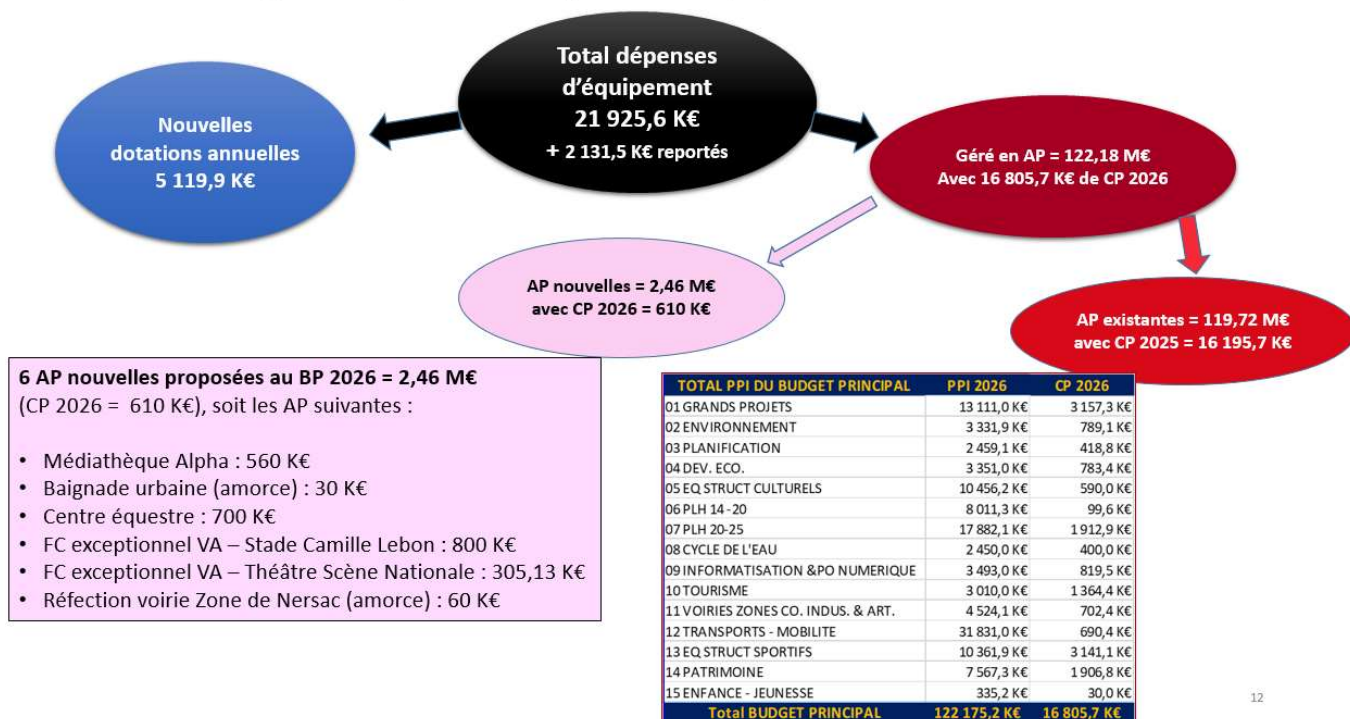
- les autres charges de gestion courante s'établissent à 18,7 M€, en augmentation de 1,5 % par rapport au BP 2025. Ce chapitre regroupe les contributions statutaires obligatoires à divers organismes de regroupements et syndicats mixtes (Syndicat départemental d'incendie et de secours (SDIS) - Syndicat mixte des aéroports de Charente (SMAC) - Syndicat mixte du pôle de l'image Magelis - Syndicat mixte d'aménagement du plan d'eau (SMAPE) de la Grande prairie,...), les subventions au budget annexe Carat et à la régie de La Nef, le fonctionnement de l'assemblée communautaire, les enveloppes de subventions relatives aux compétences exercées par GrandAngoulême pour lesquelles les enveloppes de crédits de 2025 ont été reconduites ainsi qu'une enveloppe de 0,5 M€ pour le soutien aux entreprises impactées par l'annulation de l'édition 2026 du festival de la bande dessinée.

- les charges financières s'élèvent à 1,3 M€ soit une baisse de 6,4 % par rapport au BP 2025.

**Les dépenses d'investissement (hors reports et résultat reporté) s'établissent à 21,9 M€, hors remboursement du capital de la dette.**

Chiffres clés :

### Budget Principal – Les dépenses d'équipement



Elles comprennent **des crédits gérés en pluriannualité** pour 16,8 M€ et sous forme de simples dotations pour 5,1 M€.

De nouvelles autorisations de programme sont créées au budget 2026 comprenant :

- Les équipements et travaux de rénovation de l'Alpha : 560 K€
- L'étude pour la création d'une baignade urbaine : 30 K€.
- Un fonds de concours exceptionnel pour les travaux au Stade Camille Lebon : 800 K€
- Un fonds de concours exceptionnel pour la réhabilitation du Théâtre Scène Nationale : 305,13 K€
- L'étude pour la réfection de la voirie de la Zone de Nersac : 60 K€.

Les montants les plus importants en 2026 seront consacrés à l'Habitat : fin du programme local de l'habitat (PLH) 2014-2020, poursuite du PLH 2020-2025 et actions hors PLH dans le cadre des Quartiers Prioritaires de la Ville auxquels se rajoutent le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU2) dans lequel est engagé GrandAngoulême pour les quartiers de Bel Air Grand Font à Angoulême et de l'Étang des Moines à La Couronne.

Les équipements sportifs font également l'objet d'importantes attentions avec des travaux de rénovation inscrits pour le complexe piscine patinoire Nautilus, le centre équestre de la Tourette et les fonds de concours pour les sports de raquette et la rénovation de la salle Roger Gémard. Les équipements culturels font également l'objet de réhabilitation comme le conservatoire, la médiathèque, la NEF 3 ou le fonds de concours pour le Théâtre Scène Nationale.

La compétence mobilité s'exerce avec la fin des Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM) d'Angoulême et du sud angoumois et la mobilisation budgétaire pour réaliser le schéma cyclable et les opérations « Val de Charente » de mobilité douce le long du fleuve Charente. En complément s'inscrit le réaménagement de la voirie du secteur gare en son versant ouest et la planification territoriale avec les documents d'urbanisme mais surtout au travers de l'opération Cartéclima! relatif au Schéma de cohérence territoriale (SCOT) valant Plan climat air énergie territorial (PCAET) et du Plan local d'urbanisme intercommunal valant plan de mobilité (PLUi-M).

Des investissements importants sont prévus pour favoriser le développement du tourisme avec notamment la création d'une maison de l'attractivité et du tourisme en centre-ville d'Angoulême, le projet Port l'Houmeau et la halte vélo de Fleurac ainsi que l'étude pour la création d'une baignade urbaine.

En matière de développement et d'attractivité économique, des travaux de voiries sur les différentes zones d'activité communautaires sont programmés, auxquels se rajoutent cette année d'importants travaux pour accueillir l'école de la seconde chance, les participations pour la rénovation du bâtiment du SMAC et l'étude sur une plateforme immersive à Krysalide.

Le cycle de l'eau comprend, sur le budget principal, des travaux sur le réseau pluvial tant sur le secteur urbain que rural.

Le programme d'informatisation de l'Agglomération et des services communs et les travaux sur divers bâtiments de l'agglomération (Siège, local de stockage, Tuilerie de Niollet et cette année la rénovation du bâtiment de l'îlot Charité) complètent ces inscriptions.

Les **dotations annuelles** correspondent aux dépenses non gérées en AP/CP ainsi qu'aux participations financières et aux prêts accordés par la collectivité. **Le montant des nouvelles inscriptions inscrit au BP 2026 est de 5,1 M€ et se compose de la façon suivante pour les nouvelles inscriptions :**

Un montant de 526,2 K€ est inscrit au titre des **immobilisations incorporelles (ch. 20)**,

- 94,9 K€ au titre d'acquisition ou renouvellement de logiciels. Les crédits supplémentaires sont liés à la volonté d'inscrire la collectivité dans le schéma

numérique et de la doter d'outils permettant d'assurer la transition numérique, dont les épisodes de confinement et l'augmentation du recours au télétravail ont démontré toute l'utilité. Il vient en complément des crédits de paiement inscrits au titre d'une Autorisation de programme destinée au suivi financier des projets pluriannuels (gestion électronique de documents, déploiement du parapheur électronique, gestion du patrimoine,...).

- Un montant de 431,3 K€ est également inscrit au titre de frais d'étude, qui recouvre notamment les études en matière de :
  - 60 K€ d'étude pour la reprise du PEM d'Angoulême
  - 15 K€ Inventaire écologique et évaluation environnementale
  - 40 K€ Etude filières réindustrialisations site SNPE et friches
  - 112,1 K€ d'études de mise en œuvre du plan Climat et l'ombrage des parcs de stationnement publics
  - 73,5 K€ Etude "Qui veut rafraichir sa ville"
  - 61,7 K€ d'étude Devenir des crèches et étude de sol et topographiques
  - 54 K€ pour une Salle multisports - Etude d'opportunité
  - 15 K€ étude sur des aménagements à Nautilus

Au titre des **immobilisations corporelles (chapitre 21)**, c'est un crédit de près de 2,4 M€ qui est proposé au BP 2026 dont les montants principaux sont :

- 440 K€ pour des acquisitions de foncier au lieu-dit Fontanson
- 21 K€ d'acquisitions pour des immeubles de rapport
- 36,5 K€ pour des travaux et des acquisitions dans des immeubles de rapports
- 50 K€ pour une 1ère phase d'aménagement suite à étude ombrage et de végétalisation
- 11 K€ création d'une clôture et d'un portail pour la sécurisation d'une parcelle agricole pour un jardin partagé
- 58,4 K€ pour un espace test agricole
- 228 K€ pour des travaux et acquisitions en lien avec les chemins de randonnées
- 328 K€ d'interventions sur les bâtiments publics (Nautilus, Crèches, RPE Rouillet, ALSH de Dirac, Ecole d'arts...)
- 98,5 K€ pour les travaux d'agencement dans les divers bâtiments administratifs et techniques
- 224,5 K€ pour les installations de voiries
- 39,7 K€ de matériels de lutte contre les incendies
- 78,6 K€ pour veiller au maintien des installations techniques diverses
- 272 K€ de matériels informatiques
- 75,5 K€ pour du mobilier
- 60 K€ d'instruments de musique
- 123,2 K€ pour le renouvellement du fonds de l'Alpha
- Le reste vise à assurer un maintien des équipements généraux de la collectivité (meubles et immeubles)

Au titre des **immobilisations en cours** (chapitre 23) est inscrit un crédit de près de 0,3 Me€, dont :

- 35 K€ pour les travaux dans les zones d'activité
- 40 K€ de provision pour les travaux sur les bâtiments généraux de la collectivité
- 130 K€ pour les eaux pluviales
- 38 K€ pour les liaisons multimodales et l'expérimentation de Sites Pilotes

Au titre des **subventions d'équipements**, un montant de **1,9 M€** est inscrit, comprenant notamment :

- 817,4 K€ d'attributions de compensation versées aux communes

### Des fonds de Concours (FC) aux Communes :

- 63,2 K€ de fonds de concours Solidarité
- 30 K€ de fonds de concours aux communes pour le soutien au commerce
- 30 K€ de fonds de concours aux équipements culturels
- 100 K€ de fonds de concours aux équipements sportifs
- 5 K€ d'un nouveau Fonds de concours pour la restauration du patrimoine vernaculaire des communes – articulé autour du patrimoine roman
- 52,5 K€ pour accompagner les projets de renaturation et d'adaptation aux changements climatiques

*Pour rappel ces crédits sont en complément des crédits suivis en AP qui sont les Fonds de Concours pour projet crèche et MAM (30 K€ en 2026), le FC exceptionnel pour les sports de raquette suite à la fermeture du centre sportif (70 K€) ou les FC pour les pistes cyclables (CP de 120 K€), le FC pour la salle Roger Gémard (500 K€) ou pour le Théâtre (150 K€). **Au total ce sont ainsi près de 1,2 M€ qui sont inscrits au BP 2026 pour les fonds de concours de l'agglomération vers ses communes membres.***

### Et des subventions et participations diverses :

- 250 K€ de subventions Coup de pouce pour les façades et l'investissement des commerces
- 89,5 K€ de subventions Coup de pouce à l'investissement des entreprises
- 30 K€ d'aide à l'immobilier d'entreprise sur le volet Achat
- 15 K€ pour le dispositif Action Collective de Proximité et l'accompagnement des TPE
- 300 K€ de contribution au Syndicat mixte du pôle de l'image (SMPI)
- 63,2 K€ de contribution au Syndicat mixte d'aménagement du plan d'eau (SMAPE)
- 10 K€ à l'Office du tourisme du pays angoumois (OTPA)
- 15 K€ pour des subventions travaux dans le cadre d'une convention avec l'EPTB et le PAPI
- 32,5 K€ de soutien à des dispositifs en faveur du recyclage et de l'ESS
- 20 K€ pour le solde de l'accompagnement de la SNCF pour l'amélioration de la ligne Angoulême-Saintes

Le remboursement du capital de la dette s'établit quant à lui à 3,8 M€ dont 0,2 M€ pour le PPP (partenariat public privé) pour le financement du stade d'athlétisme.

- **les recettes d'investissement** hors emprunt s'élèvent à 11,8 M€, dont 6,3 M€ d'affectation du résultat 2025, 0,3 M€ de fonds de compensation de la TVA (FCTVA) correspondant aux deux derniers mois de 2025, l'année 2026 étant désormais une année blanche du fait des mesures gouvernementales qui s'imposent aux intercommunalités, 1,6 M€ de cessions immobilières et 2,3 M€ de subventions. Ces dernières correspondent à des cofinancements obtenus de partenaires (Europe, Etat, Région) sur des opérations d'investissement menées par GrandAngoulême et pour lesquelles des appels de fonds importants vont être réalisés.

Pour équilibrer l'ensemble, une **autorisation d'emprunt est inscrite pour 12,6 M€**, dont 0,6 M€ d'emprunt reporté de 2025.

## Zoom sur les inscriptions de crédits des équipements de GrandAngoulême (toutes sections confondues reports y compris)



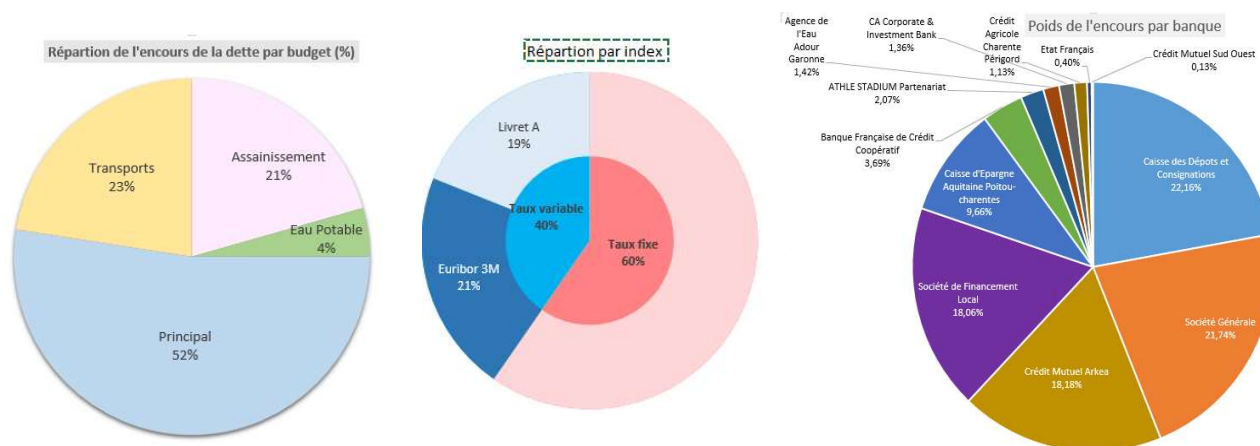
Les grands équipements -Fct et Inv	Dépenses	Recettes	Coût net
NAUTILIS	7 652,5 K€	1 577,4 K€	6 075,1 K€
CONSERVATOIRE GABRIEL FAURE	4 443,7 K€	855,7 K€	3 588,0 K€
L'ALPHA	3 012,9 K€	33,7 K€	2 979,2 K€
CRECHES	2 125,9 K€	1 093,0 K€	1 032,9 K€
ECOLES D'ARTS	945,0 K€	105,5 K€	839,5 K€
ALSH ALVEOLE (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)	637,0 K€	281,0 K€	356,0 K€
STADE D'ATHLETISME	791,6 K€	2,0 K€	789,6 K€

Zoom uniquement sur le **fonctionnement des équipements** :

Les grands équipements -Fct (BP+RE)	Dépenses	Recettes	Coût net
NAUTILIS	4 770,2 K€	1 569,4 K€	3 200,8 K€
CONSERVATOIRE GABRIEL FAURE	4 097,5 K€	380,7 K€	3 716,7 K€
L'ALPHA	2 484,7 K€	25,9 K€	2 458,7 K€
CRECHES	1 998,0 K€	1 093,0 K€	905,0 K€
ECOLES D'ARTS	797,1 K€	105,5 K€	691,6 K€
ALSH ALVEOLE (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)	585,8 K€	281,0 K€	304,8 K€
STADE D'ATHLETISME	563,0 K€	2,0 K€	561,0 K€

## Dette

L'encours de dette global de GrandAngoulême au 1<sup>er</sup> janvier 2026 s'élève à 99,25 M€, tous budgets confondus. Cet encours, contracté auprès d'un large panel de prêteurs, ne comporte aucun prêt toxique et ressort à un taux moyen de 2,25 % essentiellement constitué de taux fixe.



Hors emprunt nouveaux, l'annuité prévisionnelle globale de la dette est de 9,53 M€ (7,36 M€ de remboursement de capital et 2,17 M€ d'intérêts).

En 2026, et comme chaque année, les nouveaux emprunts ne seront appelés que dans la limite du montant strictement nécessaire à l'équilibre des comptes de l'agglomération et au regard de l'exécution réelle des dépenses et recettes de la collectivité durant l'année.

## **Le budget annexe aménagement de zones d'activité**

Ce budget concerne les zones d'activité aménagées ou en cours d'aménagement (stock initial de 6,8 M€), soit les zones Les Rentes (Mouthiers sur Boëme), PESA Les Carrières (Roulet Saint Estèphe), Molines Sud (Angoulême), Euratlantic 1, 2 et 3 (Fléac et Saint Yrieix), Bel Air (L'Isle d'Espagnac) et les extension de Zones pour la ZA de la Loge (Brie) et la ZE de La Braconne 1 (Mornac) qui devraient être lancées cette année.

Des acquisitions et des aménagements sont envisagés au cours de l'année pour 714,8 K€ : 2,5 K€ sur Euratlantic 3, 15 K€ sur Bel Air, 85 K€ pour l'aménagement et les acquisitions de terrains sur la ZA de la Loge et 424 K€ sur l'extension de la ZE La Braconne 1.

## **Le budget annexe de l'espace Carat**

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget annexe de l'espace Carat s'établissent à un peu plus de 1,4 M€.

Les recettes propres de la structure sont de 1,1 M€ (location de salle, bar et vente de spectacles et redevance des ombrières photovoltaïques du parking).

Ce budget est équilibré au final par une recette exceptionnelle en provenance du budget principal, qui s'établit à 0,5 M€.

Des dépenses d'équipements sont inscrites à hauteur de près de 1 M€. Sont notamment programmés le remplacement du système de Gestion technique centralisée (GTC) des équipements, la pose de la protection pour l'isolation acoustique sur murs au-dessus des gradins mobiles, un joint de dilatation en salle saphir, des moteurs pour les palans de levage, le remplacement du système de blocage des ponts roulants, un groupe moteur de la chambre froide, des tables, un chariot, du matériel de lutte contre les incendies et le remplacement du portail d'accès pour les pompiers.

## **Le budget annexe Transports**

Ce budget retrace l'activité de transports de personnes.

Il s'établit à 40,04 M€ en section de fonctionnement dont 30,88 M€ de dépenses réelles avec les reports :

- 28,2 M€ au titre des charges courantes, dont 25,5 M€ pour le forfait de charges versé à la STGA pour le fonctionnement du réseau Möbius, 1,4 M€ pour l'organisation des transports scolaires, 0,45 M€ pour l'exploitation d'un nouveau service de location de vélos en libre-service (vélomodalis), 0,15 M€ pour des expérimentations sur des sites pilotes de services de navettes express, 70 K€ pour le bilan réglementaire du BHNS issu de la loi d'orientation pour les transports intérieurs (LOTI) avec un bilan socio-économique et une évaluation globale du réseau BHNS de transport et 333 K€ de charges de maintenance et d'entretien du matériel roulant, de la voirie, de la propreté urbaine des axes du BHNS.

- 1,3 M€ au titre des subventions et participations dont : 0,5 M€ pour le reversement au BP au titre des charges de fonctionnement en matière de mobilité, près de 0,4 M€ de subvention à Mouvibus qui prend en charge les déplacements vers les ESAT (Établissements et services d'aide par le travail), 0,2 M€ de participation aux communes autorités organisatrices de transport de second rang (AOT2) pour des transports scolaires vers les écoles primaires et

maternelles, 55 K€ pour la politique d'intermodalité par le biais du syndicat Nouvelle Aquitaine Mobilités (NAM) et 75 K€ au titre de la participation de GrandAngoulême pour le fonctionnement du tunnel de la Gâtine à Angoulême.

- 0,8 M€ concernent les charges salariales
- 0,48 M€ de charges financières
- et près de 9,2 M€ d'opérations d'ordre (amortissements et virement)

En investissement, 12,7 M€ de dépenses nouvelles d'équipement sont inscrites, en plus du résultat d'investissement reporté de près de 1,1 M€ et des 1,5 M€ de remboursement de capital de la dette :

L'essentiel de ces dépenses est géré en AP/CP, soit 9,4 M€ :

- 2,88 M€ pour les travaux du BHNS (phase 2)
- 0,23 M€ pour le schéma d'accessibilité
- 0,15 M€ de vélos « Möbius » et 0,4 M€ pour les vélos libre-service « Modalis »
- 3,44 M€ pour le verdissement de la flotte et l'acquisition de bus électriques et d'infrastructures de recharges
- 2,25 M€ pour le renouvellement du parc de bus de la STGA

Le reste des crédits est géré en dotation soit 0,56 M€ et concerne des travaux sur des abris pour les usagers et leurs vélos, la mise en place de poteaux, les réparations de bus et de vélo ou les travaux de voiries et de supervision de trafic et la poursuite d'expérimentations sur les sites pilotes.

- 2 M€ pour les avances à la SPL GAMA à laquelle est déléguée la maîtrise d'ouvrage du BHNS.

Ce budget est financé grâce :

- au versement mobilité (VM) prévu à hauteur de 25,16 M€
- aux recettes des usagers du service de transport pour 4,3 M€
- la dotation générale de décentralisation pour 2,2 M€
- une dotation de la Région pour les transports scolaires à hauteur de 1,4 M€

Le solde est financé par la reprise des résultats antérieurs.

## **Le budget annexe Déchets ménagers**

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget 2026 des déchets ménagers s'établissent à 21,4 M€, en diminution de 1,7 % par rapport au BP 2025, notamment sous l'effet de la diminution du prix du carburant en fin d'année 2025 et l'évolution de la participation au syndicat mixte CALITOM pour le traitement des Ordures Ménagères.

Le coût du traitement s'établit à 5,85 M€, en diminution malgré la majoration du coût de la collecte des collectivités rurales, en partie financée par GrandAngoulême au titre de la solidarité, et ce grâce aux efforts de réduction des volumes d'ordures collectés sur le périmètre de GrandAngoulême. L'adhésion à CALITOM pour le traitement des déchets est impactée par la baisse du coût de rachat de la tonne en matière de collecte sélective, l'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) et l'augmentation du prix de l'enfouissement de la tonne d'ordures ménagères.

En investissement, 6,05 M€ de dépenses d'équipements nouveaux sont programmés dont 5,2 M€ au titre de la programmation pluriannuelle des investissements [1 M€ pour le nouvel

atelier mécanique, 3,18 M€ d'acquisitions de véhicules dont 1,3 M€ destiné au verdissement de la flotte, 0,26 M€ pour des bornes à biodéchets, 0,2 M€ pour des colonnes enterrées, 0,5 M€ de travaux dans les déchetteries, auxquels s'ajoutent 1,16 M€ de dotations dont 135 K€ de travaux, 310 K€ de subventions d'équipements [250 K€ pour la poursuite du programme colonnes grands ensemble et 60 K€ pour les aires de dépôts de branchage dans les communes], 694,7 K€ d'acquisitions et d'aménagements [dont 390 K€ de bacs, cubos, caissons et autres conteneurs, 118,2 K€ au titre du lieu partagé « Plan B » à Gond-Pontouvre et 75 K€ pour la réfection de la toiture du hall de stockage au centre technique de la plateforme de compostage].

**L'ensemble est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à un taux unique harmonisé de 10,30 % sur l'ensemble du territoire pour un produit estimé à 20,09 M€, ainsi que par le produit de la redevance spéciale.**

Cette année une recette exceptionnelle a pu être intégrée à l'équilibre soit une reprise de provision de 0,68 M€ en lien avec la clôture favorable pour GrandAngoulême d'anciens contentieux.

## **Le budget annexe de l'assainissement collectif**

Depuis 2025, le périmètre a évolué avec la fin du contrat avec Véolia, ainsi, 34 communes sur 38 sont désormais gérées directement par GrandAngoulême avec l'intégration de 5 communes du secteur Nord dans ce mode de gestion.

Les inscriptions ont évolué l'an dernier pour les redevances appelées par les agences de l'eau avec l'apparition d'une redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif, variable en fonction de la validation de l'auto surveillance, de la conformité réglementaire et de la performance du système d'assainissement, dans la logique du « pollueur-payeur ». Ainsi la nouvelle réglementation incite à assurer une qualité de fonctionnement optimum des différentes installations d'assainissement, afin de ne pas pénaliser les consommateurs.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 9,8 M€, en progression de 9,1 % par rapport au BP 2025. Toutefois, cette évolution est à relativiser car en lien avec une inscription de 0,9 M€ pour la redevance performance à reverser à l'Agence de l'Eau : 0,5 M€ correspondent à la part relative à l'exercice 2025, à verser en mars 2026, et 0,4 M€ à celle de 2026 qui fera l'objet d'un rattachement en fin d'exercice.

Ce budget revêt un caractère électrosensible, la part de l'électricité dans les dépenses étant substantielle, et les évolutions du prix de l'électricité seront à surveiller.

Hors résultat, les recettes d'exploitation s'établissent à 12,2 M€, en augmentation de 7,9 % par rapport au BP 2025. La redevance assainissement constitue la principale recette, inscrite à hauteur de près de 10,6 M€, sa progression est de 4,1 % sous l'impact de la majoration tarifaire de 5 % atténuée par un volume de consommation d'eau en diminution.

Le programme d'équipement s'établit à 4,5 M€ et concerne :

- les opérations de renouvellement de canalisations et ouvrages : 2,5 M€
- l'acquisition de véhicules pour 0,2 M€
- le schéma directeur d'assainissement pour 0,1 M€.
- et 1,7 M€ de dotations relatives à des travaux d'entretien et de réhabilitation sur le patrimoine existant, quelques aménagements ou réfections de voirie nécessaires suite aux travaux de canalisations ainsi que le renouvellement et le gros entretien des équipements d'assainissement (pompes, cuves, disjoncteurs, potences, armoires, variateurs, surpresseur, etc...).

Les autres dépenses d'équipement concernent le remboursement du capital des emprunts pour près de 1,9 M€ et le déficit d'investissement reporté de 0,27 M€.

Le financement de ce budget est assuré par les redevances émises auprès des usagers du service public de l'assainissement collectif pour 10,56 M€ mais également par la taxe de raccordement pour 0,43 M€, la redevance pour modernisation des réseaux à reverser pour 0,4 M€, le résultat reporté et l'emprunt autorisé pour 0,5 M€.

### **Le budget annexe du service public de l'assainissement non collectif (SPANC)**

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement s'établissent à 450,6 K€, en augmentation de 65,3 K€ par rapport au BP 2025 (en lien essentiellement avec l'augmentation des cotisations maladies et retraite, l'arrivée d'une apprentie et les formations obligatoires). En investissement, 6 K€ de crédits nouveaux concernent la réfection de bureaux. Ce budget est financé par les redevances d'assainissement non collectif, des contrôles de conception / réalisation et des contrôles pour vente notaires pour un total attendu de 376 K€ ainsi que par la reprise des résultats antérieurs.

### **Le budget de l'eau potable**

La gestion de l'eau potable est déléguée à différents opérateurs sur le territoire, dont la SPL SEMEA sur la plus grande partie du territoire et AGUR sur le secteur sud de l'agglomération. Ces opérateurs sont en charge de l'exploitation du service et du recouvrement des redevances. A noter que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, le périmètre de Brie Champniers du secteur nord est confié à la gestion de la SPL SEMEA après la fin du contrat avec VEOLIA. Par délibération 2024.12.261 une harmonisation de la tarification de l'eau sur tout le territoire a été instituée. De plus, deux nouvelles redevances au profit de l'agence de l'eau ont été instaurées au niveau national, l'une liée à la consommation d'eau potable, l'autre liée à la performance du réseau d'eau potable.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont de 1,65 M€, en baisse de 175 K€ par rapport au BP 2025 en lien avec la diminution de 140 K€ du reversement réajusté des redevances à l'agence de l'eau.

Le programme d'équipement s'établit à 3,45 M€ et comprend cette année 124,6 K€ au titre du solde de la nouvelle usine d'eau potable de Touvre et 916 K€ pour les remplacements et extensions de canalisations d'eau potable y compris les inscriptions du schéma directeur de l'eau potable, 500 K€ pour la réhabilitation de réservoirs et 20 K€ pour une étude de parcours pédagogique.

Ce budget est financé par la surtaxe reversée par la SEMEA et les délégataires, pour un montant prévisionnel de 2,9 M€, la redevance pour modernisation des réseaux de 0,4 M€ et l'affectation du résultat antérieur.